

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL n'est pas un entretien d'évaluation

L'entretien annuel d'évaluation et l'entretien professionnel sont deux choses différentes, bien que complémentaires.

L'entretien d'évaluation consiste à évaluer des résultats, fixer des objectifs. L'employeur va apprécier les résultats au regard des missions de l'année écoulée, et va élaborer un plan de progrès pour l'année suivante.

L'entretien professionnel est centré sur les compétences du salarié au regard de son poste, des difficultés rencontrées, de ses souhaits d'évolution, ou bien encore des formations envisageables pour lui.

L'entretien professionnel peut être juxtaposé avec l'entretien annuel d'évaluation. Mais dans ce cas, il faut prévoir un temps spécifique consacré à la discussion sur le projet professionnel.



FNSA

91 avenue de la République
75 540 Paris Cedex 11
Tél. : +33(0)1 48 06 80 81
Fax : +33(0)1 48 06 43 42
email : fnsa@fnsa-vanid.org
web : www.fnsa-vanid.org



L'ENTRETIEN professionnel

RDVA : 01 34 71 11 12

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS
DE L'ASSAINISSEMENT ET
DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE



L'OBJECTIF

- Faire le point sur le positionnement professionnel du salarié par rapport à ses attentes et au regard des critères de qualification et de compétences de la branche d'activité.
- Permettre au salarié d'élaborer son projet d'évolution dans l'entreprise en fonction de ses aptitudes et en tenant compte des besoins actuels et futurs de l'entreprise.
- Préparer les conditions de réalisation d'objectifs futurs.

Les CONDITIONS

- Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent proposer un entretien professionnel à tous salariés, ayant au moins deux années d'ancienneté.
- Les salariés concernés bénéficient d'un entretien professionnel au moins tous les deux ans.
- L'entretien se déroule au sein de l'entreprise.



Le PRINCIPLE

L'entretien professionnel est un échange entre le collaborateur et son responsable hiérarchique.

Il doit être réalisé dans un climat de confiance, où le salarié pourra présenter son expérience, ses compétences déployées dans son poste, sans crainte d'exprimer ses difficultés.

La qualité de l'échange fera de l'entretien professionnel un lieu d'expression et d'écoute sur les difficultés rencontrées, les solutions apportées, les pratiques professionnelles non formalisées.



Les sujets À TRAITER

L'entretien professionnel doit permettre de repérer les actions à mettre en place, notamment la formation, afin de renforcer les compétences existantes et d'envisager les évolutions souhaitées.

Pour ce faire, pendant l'entretien, il est nécessaire de :

- réaliser un bilan du parcours professionnel du salarié depuis le dernier entretien professionnel ;
- établir le bilan des actions prévues au dernier entretien ;
- identifier les souhaits d'évolution du salarié ;
- présenter les évolutions des métiers, des emplois et des besoins dans l'entreprise ;
- proposer des actions permettant au salarié de s'adapter à l'évolution de son poste de travail, de renforcer ses qualifications ou de développer ses compétences ;
- identifier les différents types d'actions envisageables ;
- envisager avec le salarié ses besoins futurs de formation.

